

PETITION

POUR LE RESPECT DE LA LIBERTE RELIGIEUSE EN ALGERIE

L'Algérie est un pays ouvert sur le monde et qui a développé, ces dernières années, des partenariats dans différents domaines, avec la France (Déclaration d'Alger du 2 mars 2003), et plus généralement avec l'Union Européenne (Partenariat Européen du 24 octobre 2006). L'Algérie est également membre de l'Organisation des Nations Unies, et, à ce titre, signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, ce dont nous nous réjouissons.

Nous souhaitons cependant attirer l'attention de nos élus sur la situation dans laquelle se trouvent les Algériens chrétiens depuis ces derniers mois, situation qui nous inquiète tout particulièrement.

En effet, suite à la loi du 28 février 2006 (ordonnance 06-03) réglementant les cultes non musulmans en Algérie, les persécutions et pressions sur les Algériens chrétiens se sont multipliées :

- Fermetures d'églises officiellement rattachées à l'EPA (Eglise Protestante Algérienne). En date du 11 avril 2008, 16 églises ont été fermées soit par voie de justice, soit par arrêté de cessation d'activité de la Préfecture.
- Arrestations d'Algériens en possession de littérature chrétienne.
- Peines de prison ferme et fortes amendes pour des chrétiens accusés de prosélytisme (protestants et catholiques).
- Expulsion et refus de visas pour des responsables religieux et enseignants étrangers (protestants et catholiques).
- Licenciement de personnes à cause de leur foi chrétienne, etc.

Cette répression s'est fortement accrue depuis le début de l'année 2008. Actuellement en Algérie, le fait de parler de sa foi, de se rassembler pour une célébration en privé (formellement interdit par la loi) ou en public (fortement réglementé), ou même d'être trouvé simplement en possession de sa propre bible, est susceptible d'être réprimé. Ces restrictions s'appliquent dès lors que la religion concernée n'est pas l'islam.

Certains journaux locaux mettent régulièrement en garde leurs lecteurs contre les communautés chrétiennes, lesquelles seraient une menace pour l'ordre public. Des hommes politiques et responsables religieux affirment que l'Algérie fait face à une vague d'évangélisation menaçante pour la sécurité du pays.

Dans la réalité, les chrétiens ne représentent qu'une infime minorité dans une population à 99% musulmane (environ 11 500 chrétiens pour 33 millions d'habitants).

D'autre part, l'article 18 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme est sans équivoque à ce sujet :

" Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. "

